

TRANSQUADRA–MADERE–MARTINIQUE-ATLANTIQUE
TRANSQUADRA–MADERE–MARTINIQUE-MÉDITERRANÉE
2024/2025

Marseille - Madère - Le Marin
3 juillet 2024 au 21 février 2025

La Turballe - Madère - Le Marin
7 juillet 2024 au 21 février 2025

AVENANT n° 1 aux INSTRUCTIONS DE COURSE
Amendment number 1 to Sailing Instructions

Lire :

Read :

Article : 11.1 : Chaque concurrent doit annoncer au comité de course son approche de la ligne d'arrivée par VHF. **(Voir annexe parcours).**

11.1 : Sailors Must contact Race Comitee on VHF Chanel when approaching the Arrival line. (Ref Annexe Parcours)

Article : 11.3. [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer son heure d'arrivée T.U en coupant la ligne d'arrivée (dont les coordonnées sont données en annexe Parcours) en envoyant à la direction de course via mail/SMS un message incluant le nom du bateau, son numéro de voile **ou de cagnard**, ainsi que son jour, heure et minute de passage.

11.3. [DP] If Race Comitee is not present when a boat cross the Arrival Line, one must declare its UTC Time of crossing the line to Race Comitee by email or SMS (number on annexe parcours) with Boat name, Sail Number, or Race Number, Day ,Hour ,Minute on the finishing Line

Article : 12.1.5 Pour une infraction à l'article ~~12.1.6~~, **12.1.4** le jury pourra, après instruction, appliquer une pénalité pouvant aller de 4 heures au temps réel de course à la disqualification.

12.1.5 For a breach to ~~12.1.6~~, 12.1.4, jury , after an hearing, should apply a penalty from 4 hours added to race time up to disqualification.

Le Président du Comité de course, Guy Toureaux

Le président du Jury, Marc Bouet

Le président du comité technique, Yves-Marie Leroux

Date : 28 octobre 2024 .

Affiché le : 31 octobre 2024

M. BOUËT.



Guy Toureaux



Yves Marie LEROUX.

